

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2024

Date d'affichage : 04 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU

**Absents excusés :** Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU, Laurie LAPOULE procuration à Thomas LASSALE, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Thomas LASSALE

**DÉLIBÉRATION N° 08-09122024 :**

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2024.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

**Le Maire,  
Michelle SAINTOUT**



**Le secrétaire de séance,  
Thomas LASSALE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*

## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 08-09122024

TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
107/2024	05/10/2024	Signature d'une proposition avec la société RULLIER MEDOC	Réparations sur le véhicule Tracteur Tondeuse John Deere 2720	5 851,09 € HT - 7 021,31 € TTC
108/2024	07/11/2024	Signature d'une proposition avec la société PELLENC	Réparations sur le véhicule Tracteur LANDINI	1 801,53 € HT - 2 164,84 € TTC
109/2024	07/11/2024	Signature d'une proposition avec la société SERVANT MOTO CULTURE	Réparation du Rotofil STHIL	415,62 € HT - 498,73 € TTC
110/2024	13/11/2024	Signature d'une proposition avec la société GAEL ROJO FERMETURES	Enlèvement et remplacement des menuiseries extérieures vétustes du Gîte n° 3 sis 4, impasse Robert	6 130,00 € HT - 7 356,00 € TTC
111/2024	22/11/2024	Signature d'une proposition avec la société SINDELEC	Dépannage d'éclairages à la salle des fêtes	1 180,00 € HT - 1 416,00 € TTC
112/2024	27/11/2024	Signature d'une proposition avec le Garage de la Gare	Suite contrôle technique périodique, nombreuses réparations et remise en état du véhicule MICROCAR Flex	3 240,22 € HT - 3 888,26 € TTC
113/2024	02/12/2024	Signature d'une proposition avec la société CEPECA-CITEOS	Fêtes de fin d'année : pose et dépose de décors lumineux sur les poteaux d'éclairage public	2 996,29 € HT - 3 595,55 € TTC
114/2024	02/12/2024	Signature d'une proposition avec le Garage de la Gare	Réparations sur le véhicule AIXAN D-TRUCK afin de le représenter à la contre-visite	1 291,21 € HT - 1 549,95 € TTC
115/2024	02/12/2024	Signature d'une proposition avec la société LECOQ	Remplacement de l'électrovanne gaz du restaurant scolaire	467,35 € HT - 560,82 € TTC
116/2024	03/12/2024	Signature d'une proposition avec l'entreprise MOTER Ets SANZ TP MEDOC	Suite effondrement, création d'une nouvelle tête de pont route de Laujac	5 624,00 € HT - 6 748,80 € TTC
117/2024	09/12/2024	Signature d'une proposition avec M. Patrick RIOU (Grimpeur Elagueur 33)	Enlèvement d'un mûrier platane parking de la salle des fêtes ainsi qu'un laurier et un chêne à l'entrée et sur la place de l'Eglise	1 300,00 € (TVA non applicable)
118/2024	09/12/2024	Signature d'une proposition avec la société AVEA	Nécessité de mettre les boîtiers d'alarmes existants aux normes des opérateurs téléphoniques par la pose d'interfaces GSM	4 295,00 € (TVA non applicable)